

# PARLONS RETRAITES

## Résultats de la grande enquête

Jérôme Citron et Dominique Primault



### Qui a répondu à l'enquête ?

## 120 000 personnes

### à la fin août 2018

Des personnes de tous âges mais essentiellement entre 30 et 64 ans, avec un pic très net entre 50 et 62 ans.

Beaucoup plus de personnes avec un niveau d'études supérieures (deux fois plus que dans la population adulte) et beaucoup moins de personnes sans diplôme (trois fois moins).

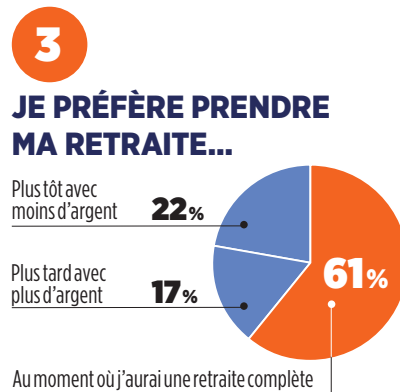
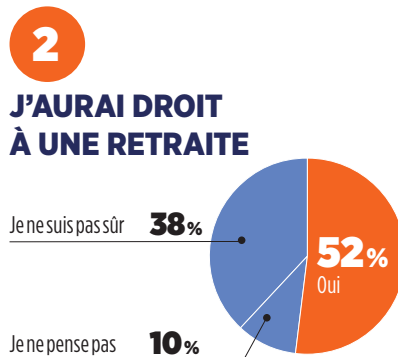
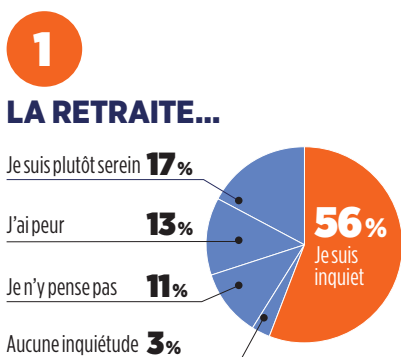
Des femmes et des hommes à peu près comme dans la population.

Retrouvez l'intégralité des réponses et le *Manifeste de la CFDT pour les retraites* sur les sites internet : [www.cfdt.fr](http://www.cfdt.fr) et [www.parlonsretraites.fr](http://www.parlonsretraites.fr)

## La solidarité avant tout

➔ 120 000 participants, 14 millions de réponses cumulées... Les chiffres parlent d'eux-mêmes : l'enquête Parlons retraites, lancée le 12 juin, est un succès. « *Le résultat va bien au-delà de ce que l'on pouvait espérer* », affirment les secrétaires confédéraux Virginie Aubin et Florian Meyer, maîtres d'œuvre de cette étude XXL. La surprise est d'autant plus grande que l'éventail des profils des répondants est large : salariés du privé (44 %), agents du public (23 %), retraités (23 %) mais aussi apprentis, intérimaires, étudiants... Preuve de l'intérêt que suscite le sujet.

De quoi en tirer quelques enseignements intéressants... et tordre le cou à certaines idées reçues. En matière de retraites, c'est la solidarité qui est plébiscitée. À la question : « Ça devrait être de chacun pour soi ? » – sous-entendu chacun finance sa propre pension de retraite sans se soucier des autres –, les gens répondent non très massivement, à plus de 85 %. D'autres résultats sont tout aussi significatifs. *CFDT Magazine* a fait le choix de vous en présenter 9... sur 153 questions! ●

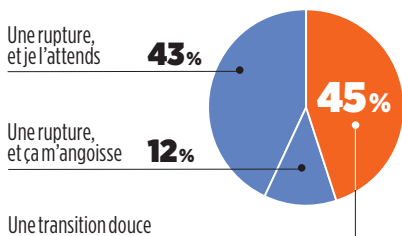


## À savoir

# Une loi à la fin 2019

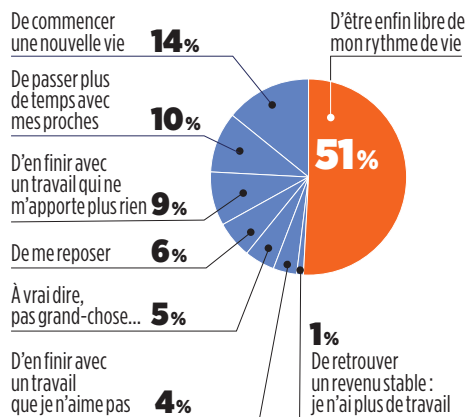
4

## LE PASSAGE À LA RETRAITE, JE VOIS ÇA COMME...



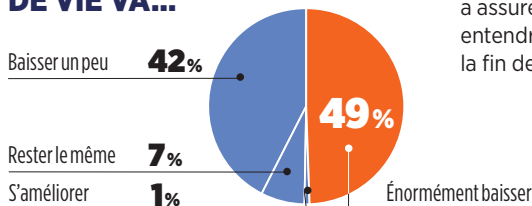
5

## CE QUI ME MOTIVE LE PLUS AVEC LA RETRAITE, C'EST...



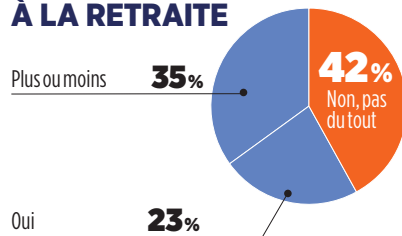
6

## À LA RETRAITE, MON TRAIN DE VIE VA...



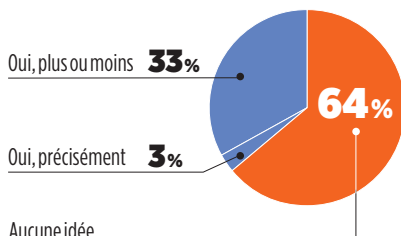
7

## JE SAIS QUAND JE POURRAI PARTIR À LA RETRAITE



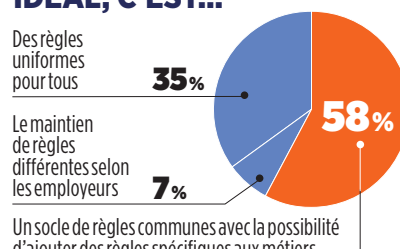
8

## JE SAIS COMBIEN JE GAGNERAI À LA RETRAITE



9

## MON SYSTÈME DE RETRAITE IDÉAL, C'EST...



► La réforme des retraites est bel et bien lancée. Après une première phase de concertation menée avec les partenaires sociaux ces six derniers mois, le gouvernement a commencé à préciser ses intentions le 10 octobre dernier. Le haut-commissaire chargé de cette réforme, Jean-Paul Delevoye, a ainsi pris une série d'engagements devant les représentants des salariés et des chefs d'entreprise.

Le nouveau système remplacera bien les 42 régimes de retraite existants (régimes de base et régimes complémentaires). Il prendra en compte les revenus d'activité jusqu'à trois fois le plafond de la Sécurité sociale, soit 120 000 euros bruts annuels. Ce système par répartition s'appuiera sur un mécanisme de points, et les règles de calcul des droits et les mécanismes de solidarité seront les mêmes pour tous : salariés du privé comme fonctionnaires, indépendants, professions libérales ou agriculteurs. Enfin, l'âge minimal pour faire valoir ses droits restera fixé à 62 ans.

Le nouveau système sera par ailleurs construit « dans le respect des grands équilibres financiers actuels », a assuré le haut-commissaire. Les personnes à moins de cinq ans de l'âge de départ à la retraite lors de l'adoption de la loi ne seront pas concernées par la réforme. Enfin, le gouvernement s'est engagé à préserver les droits acquis pour tous les actifs. Pour le dire autrement, tous les droits acquis dans les différents régimes actuels (majoration de trimestres ou de points, par exemple) seront transférés à 100 % dans le nouveau système.

« Ces premiers engagements montrent que la CFDT a été entendue, se réjouit Frédéric Sève, le secrétaire national chargé des retraites. Comme nous l'avions demandé lors de la concertation, la répartition est confortée. Nous avons également obtenu la garantie des droits acquis, le maintien de l'âge légal à 62 ans et l'abandon de toute discussion sur l'âge pivot. L'engagement pris de faire cette réforme à périmètre constant [sans volonté de faire des économies] est également une exigence de la CFDT qui a été satisfaite. » Une nouvelle période de concertation avec les partenaires sociaux s'ouvre pour encore quatre à six mois. « Une loi sera votée en 2019 », a assuré Jean-Paul Delevoye, laissant entendre que cela devrait être plutôt vers la fin de l'année. ●